

Réf.	2022	045
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
19/11/2022				
		19	14	19

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre, à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames ARTUS Séverine, **DUPONT** Catherine, **HENNOCQ** Éléanore, **JALABERT** Laurence, **JOAO** Gaèle, **NORDBERG** Anne-Rose.

Messieurs CIPRES Manuel, **DEGIVRY** Thierry, **FRAPIER** Francis, **GOBLET** Emmanuel, **JACQUET** Jean-Paul, **LAVAUD** Thierry, **RABY** Stéphane et **SCHMIDT** Éric.

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE Marjorie a donné pouvoir à **Mme JALABERT** Laurence

Mme DUVAL Emmanuelle a donné pouvoir à **M. CIPRES** Manuel

Mme MAINGONNAT Cécile a donné pouvoir à **Mme NORDBERG** Anne-Rose

Mme MARCADÉ Géraldine a donné pouvoir à **Mme DUPONT** Catherine

M. BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à **M. LAVAUD** Thierry

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CEE AVEC LE SIGEIF ET LE SIPPAREC

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants.

VU le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Économies d'Énergie.

VU l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur.

VU la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) en date du 15 décembre 2014.

VU la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) en date du 18 décembre 2014.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de signer cette Convention d'habilitation en partie, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Collectivité et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie.

Accusé de réception en préfecture
1001103483/2022-ELU_0022_045-CC
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet de Convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPAREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la Collectivité au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que leurs éventuels avenants.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221128-DELIB_2022_045-CC
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221128-DELIB_2022_045-CC
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221128-DELIB_2022_045-CC
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022